

**CHAMPIONNAT REGIONAL UFOLEP
CYCLO-CROSS
Bourgogne/Franche-Comté**

YROUERRE - Yonne

DIMANCHE 12 JANVIER 2025

**Ouvert à toutes les fédérations, aux vététistes
et aux non licenciés**

* * *

Règlement de l'épreuve

Le Championnat Régional UFOLEP Bourgogne-Franche-Comté de Cyclo-Cross se déroulera le dimanche 12 janvier 2025 à Yrouerre (Yonne).

Il sera organisé par le Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté en association avec l'A.S. Tonnerre Cycloport.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Il est ouvert aux licencié.e.s UFOLEP, y compris à celles et ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP.

Il est également ouvert aux autres fédérations et aux vététistes.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président de l'épreuve :	Dominique THEVENET
Directeur de course :	Eric GIRARD
Engagements :	Patricia GAVIGNET
Responsable de la CTR :	Patricia GAVIGNET
Juges à l'arrivée :	Hubert DALLE
Commissaires aux règlements :	Dominique MORISSET

Article 1 – Catégories « cyclocross BFC

- Catégories d'âge (adaptées au peu de compétiteurs dans cette activité).
 - . Jeunes Masculins et Féminines de 11/12 ans (un seul classement)
 - . Jeunes Masculins et Féminines de 13/14 ans (un seul classement)
 - . Jeunes Masculins et Féminines de 15/16ans (un seul classement)
 - . Adultes Masculins 17/39 ans
 - . Adultes Masculins 40/59 ans

- . Adultes Masculins 60 ans et plus
- . Adultes Féminines 17 ans et plus
- . « Autres » : licenciés Ufolep n'ayant pas de carte spécifique « Cyclocross » et licenciés des autres fédérations ainsi que les non-licenciés.

Classement - Seul le vainqueur d'une « catégorie régionale UFOLEP BFC » se verra décerner le titre de Champion régional.

- Par contre, pour ne pas pénaliser les participants au National de cyclocross, quant à leur place sur la grille de départ, pourront être déclarés, au moment des engagements à ce National, « Champion Régional » ceux qui seront premiers (avec au moins 3 partants) d'une catégorie d'âge Ufolep.

- Dans chaque catégorie BFC, le titre ne sera décerné que s'il y a AU MOINS 3 partant(e)s.

TRES IMPORTANT :

a) Cas des licencié.e.s UFOLEP né.e.s en 2011, surclassé.e.s :

Ils.elles seront engagé.e.s en catégorie « Jeunes 15/16 ans ».

Ils.elles devront présenter un certificat de surclassement simple, délivré par le médecin de famille et portant la mention « peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure ».

b) Cas des licencié.e.s UFOLEP né.e.s en 2009, surclassé.e.s :

Les « Masculins » participeront dans la catégorie « Adultes Masculins 17/39 ans » ; les « Féminines » participeront dans la catégorie « Adultes Féminines 17 ans et plus ».

Ils.elles devront présenter un certificat de surclassement et portant la mention « peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure ».

Article 2 - Condition de participation au National

« Le Départemental et le Régional étant des épreuves qualificatives pour le National, les prétendant.e.s à la sélection au National doivent obligatoirement participer à ce régional ».

Article 3 – Engagements (prix fixés par le Comité Régional)

Les engagements et le règlement se font exclusivement sur le site :

<https://www.ufolep-cyclisme.org/> Dép . 89

	Internet	Inscriptions jusqu'au 10 janvier 2025 - 23 heures Pas d'inscription sur place
Adulte individuel UFOLEP	11 €	
Adulte autres fédérations + pass'cyclo-cross	13 €	
Jeunes âgés de 11 à 16 ans	5 €	

TOUTE INSCRIPTION NON REGLEE SUR LE SITE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Pour les enfants hors championnat (- de 11 ans), les inscriptions se font auprès de M. Dominique THEVENET par mail thevenet.dominique@bbox.fr

Article 4 - Remise des dossards

Dimanche 12 janvier 2025 à l'Orangerie, place de la mairie à YROUERRE à partir de 11 h.

Les licencié.e.s devront présenter obligatoirement leur licence à la prise du dossard et celle-ci lui sera remise en échange du dossard.

Article 5 - Déroulement des épreuves

Les circuits :

<i>Départ</i>	<i>Catégories</i>	<i>Temps maximum autorisé</i>
12 h 15	6/8 ans – 9/10 ans	Initiation
12 h 45	11/12 ans	15 mn
13 h 30	Féminines 17 et +	30 mn
	13/14 ans	20 mn
	15/16 ans	30 mn
14 h 30	Adultes masculins + 17 ans	17 à 59 ans : 50 mn 60 ans et + = 40 mn

Article 6 - Tenue vestimentaire

Se référer au Règlement National UFOLEP

Sont interdits : - Maillots de groupes professionnels en activité

- Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association

- Maillots de Champion

- Maillots de triathlète.

Port du maillot de club obligatoire.

Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, la tenue « cycliste » est obligatoire (maillot et cuissard).

Tout.e licencié.e ne portant pas cette tenue se verra refuser le podium.

Article 7 – Matériel

Se référer au Règlement National UFOLEP.

- « Oreillettes-radio » et tout moyen de communication interdits (Déclassement)

- Caméra interdite quel que soit le point d'ancrage

- Changement de vélo autorisé

- Echange de matériel entre concurrents interdit.

- Changement de roue autorisée (pas de tour rendu)

Article 8 – Classements et Remises des récompenses

A l'Orangerie, place de la mairie à YROUERRE à 16 h.

- 1^{er} de chaque catégorie – 1 bouquet – 1 coupe

Le Comité Régional UFOLEP de BFC fournit les médailles aux trois premiers des catégories Ufolep comptant pour le Championnat (à partir des 11/12 ans) et dans lesquelles le titre de « Champion Régional » est effectivement attribué (au moins trois partants).

Article 9 – Discipline :

Interdiction de s'entraîner sur le circuit pendant les épreuves (pénalité de 5 min)

Interdiction à tout concurrent, qui a terminé, de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse (Déclassement).

Article 10 – Réclamations

Les réclamations « à l'amiable » seront reçues par le Responsable Régional dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).

Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements.

Les réclamations officielles devront être faites par écrit, avant la cérémonie protocolaire.

Dans ce cas, les résultats de la catégorie concernée seront provisoires.

Si la réclamation concerne un.une des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué.

Ces réclamations doivent être confirmées, dans les 24h par courrier recommandé

**Président du Comité Régional de Bourgogne/Franche-Comté
10 rue Camille Flammarion - 21000 DIJON**

Accompagnées d'un chèque de 60 € libellé au Comité Régional UFOLEP.BFC

* * * *

Le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance

De ce règlement et l'acceptent dans son entier

Le Comité d'Organisation, le 1^{er} décembre 2024